

## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 59

Nombre de Conseillers

En exercices .....27

Présents.....18

Votants .....25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs :– Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### **OBJET : Taux de l'indemnité de conseil versée au comptable public**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal peut allouer une indemnité de conseil au receveur municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de cette indemnité à 100%.

Après explications, à l'unanimité,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide**

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil
- fixe l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Joël METTAVANT, Receveur Municipal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.

Le Maire,  
**Ghislain DEMONET**





Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Lunéville  
Canton de Bayon

## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 60

Nombre de Conseillers

En exercices ..... 27

Présents ..... 18

Votants ..... 25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

### Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

Etaient excusés : Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration : M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

### **OBJET : Admission en non-valeur – Budget Caisse des écoles**

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer pour l'admission en non-valeur de plusieurs titres du budget de la caisse des écoles d'un montant total de 20.00 € pour le motif suivant : montant inférieur au seuil de poursuite :

- Titre 159/2009 ;
- Titre 262/2010 ;
- Titre 53/2012 ;
- Titre 101/2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'admettre en non-valeur les titres indiqués ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.  
Le Maire, **Ghislain DEMONET**





## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 61

Nombre de Conseillers

En exercices ..... 27

Présents ..... 18

Votants ..... 25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

### OBJET : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Pour permettre l'annulation d'un titre effectué en 2013, il est nécessaire de prévoir 2 000 euros de crédits supplémentaires au compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs).

En contrepartie, Monsieur le Maire propose d'inscrire 2 000 euros de recettes supplémentaires au compte 7022 – Coupe de bois. Initialement prévu à 12 000 euros, la Commune a déjà réalisé près de 15 000 euros de recettes.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014

Le Maire, **Ghislain DEMONET**





## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 62

Nombre de Conseillers

En exercices ..... 27

Présents ..... 18

Votants ..... 25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaiant donné procuration :** M. Olivier MARTEL à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### **OBJET : Avenant aux travaux d'aménagement du Haut Des Places**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, présente la nécessité de réaliser un avenant avec la SARL THIRIET TP pour permettre d'effectuer des travaux qui n'étaient pas prévus initialement.

Du fait du mauvais état des enrobés, il est proposé de prolonger les travaux de réfection de la voirie jusqu'à l'Allée des Bouleaux.

Ces travaux représentent une augmentation de 23 674.55 € HT. Le montant total du marché est porté de 317 880.25 € HT à 341 554.80 € HT, soit une augmentation de 7.4 %.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant au marché de travaux de réfection comme détaillé en annexe
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire,

- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Commune, en section d'investissement, chapitre 2151.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.

Le Maire, **Ghislain DEMONET**

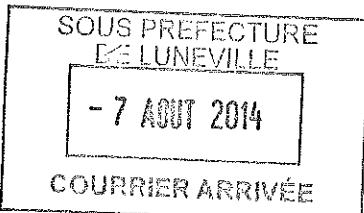


# Commune de Blainville sur l'Eau

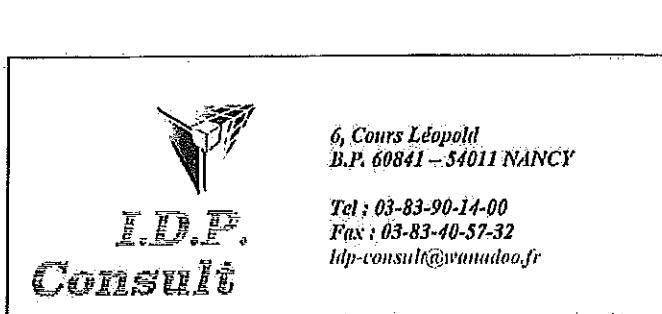
*Travaux d'Aménagement du Quartier du  
« Haut des Places » à Blainville-sur-l'Eau*

LOT 3 - Marché L. THIRIET TP

Avenant n°2



Mai 2014





Commune de Blainville sur l'Eau

Travaux d'aménagement du quartier du « Haut des Places » à Blainville-sur-l'Eau  
Lot 3 – Voirie

Marché THIRIET

AVENANT N°2

1°) Objet de l'avenant :

L'avenant n°2 définit les modifications au marché résultant des décisions prises lors des différentes réunions de chantier ; ces compléments et modifications entraînent la création de postes nouveaux, et des changements dans les quantités initialement prévues au marché.

2°) Prix supplémentaires :

Les prix supplémentaires, issus de des nouvelles prestations sont les suivants :

- P.S. 1 : Fourniture et pose de panneau zone30/fin zone 30  
L'Unité : 295,00 € H.T.
- P.S. 2 : Fourniture et pose de panneau J5  
L'Unité : 275,00 € H.T.
- P.S. 3 : Fourniture et pose de caniveau grille en fonte  
Le mètre linéaire : 85,00 € H.T.
- P.S. 4 : Fourniture et pose de tampon fonte type L5T France Telecom  
L'Unité : 695,00 € H.T.
- P.S. 5 : Fourniture et pose de tampon fonte type D400 à rotule  
L'Unité : 315,00 € H.T.
- P.S. 6 : Fourniture et pose de tampon fonte type 700x700 hydraulique  
L'Unité : 265,00 € H.T.
- P.S. 7 : Fourniture et pose de tampon fonte type 600x600 hydraulique  
L'Unité : 155,00 € H.T.
- P.S. 8 : Fourniture et pose de tampon fonte type 400x400 hydraulique  
L'Unité : 50,00 € H.T.
- P.S. 9 : Fourniture et pose de plaque de recouvrement profil A/T  
L'Unité : 275,00 € H.T.
- P.S. 10 : Fourniture et pose de grille avaloir 750x300 A/T  
L'Unité : 165,00 € H.T.
- P.S.11 : Fourniture et mise en œuvre de marquage en pavés collés  
Le mètre carré : 100,00 € H.T.

3°) Evolution du montant du marché :

Selon le récapitulatif joint, l'écart par rapport au marché de base atteint 23.674,55 € H.T, ainsi le nouveau montant du marché s'établit à 341.554,80 € H.T. représentant une augmentation de 7,4 % du marché initial.

4°) Durée des travaux :

Le délai des travaux est prolongé de 30 jours.

Toutes les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Etabli le : 15 Mai 2014

Approuvé le : 15 Mai 2014

Approuvé le : 05/06/2014

Eric DELMARRE - Président

Entreprise L. THIRIET TP

Le Maître d'Ouvrage

*L.D.P. Consult*  
6, cours Léopold - BP 60841  
54011 NANCY Cedex  
Tél : 03.83.98.10.00 Fax : 03.83.40.57.32  
e-mail : 40522990400037

*SAS L. THIRIET TP*  
11, route des Vosges  
54300 REHAINVILLE  
Tél : 03.83.74.18.83 lthiriettpp@outlook.fr  
Siret 801 651 480 - RCS Nancy

*Le Maire de Blainville-sur-l'Eau*  
*Christiane DEMONET*  
2



Commune de Blainville-sur-l'Eau						
Etude des réseaux et réaménagement de voirie sur une partie du quartier du haut des places						
Avancé n°1						
Lot n°3 - Voirie						
N°	DESIGNATION	U	Avenant	Marché	P.V. Théor.	AVENANT H.T.
<b>0</b>	<b>TRAVAUX DE PREPARATION</b>					
01	Installation du chantier	Fr	1	1	2 600,00€	-2 600,00€
02	Constat d'absence	Fr	1	1	1 000,00€	-1 000,00€
03	Signalisation de chantier	Fr		1	1 600,00€	-1 600,00€
04	Panneau de chantier	Fr		1	1 000,00€	-1 000,00€
<b>TOTAL 0 - TRAVAUX DE PREPARATION</b>						<b>-2 600,00€</b>
<b>1</b>	<b>TERRASSEMENTS GENERAUX</b>					
11	Découpage de matériaux en enrobés	m <sup>2</sup>	467	105	4,00€	1 000,00€
12	Terrassement en débâlis	m <sup>3</sup>	1 491	1 600	12,00€	-105,00€
13	Dépose de bordures et caniveaux existants	m <sup>3</sup>	1 388	1 300	2,80€	220,00€
14	Rabolage de la chaussée	m <sup>2</sup>	4 498	3 050	3,70€	2 027,00€
<b>TOTAL 1 - TERRASSEMENT GENERAUX</b>						<b>3 227,00€</b>
<b>2</b>	<b>VOIRIE</b>					
21	Nivellement du fond de forme	m <sup>2</sup>	284	230	0,30€	10,20€
22	Couche de fondation 0/60 sur 0,65m compris géotextile	m <sup>2</sup>	284	230	27,80€	1 405,00€
23	Couche de base Gravé Biliomesur 0,10m	m <sup>2</sup>	220	205	36,00€	768,00€
24	Bordures béton					
a)	bordure P3 ou P1	m	168	130	23,00€	3 826,00€
b)	bordure T2	m	315	180	26,00€	3 280,00€
c)	bordure T3 (qual)	m	59	60	29,00€	-29,00€
d)	plus-value pour pose de bordure surbalisé	m	200	170	3,00€	90,00€
e)	caniveau CS1	m	85	170	24,00€	-2 010,00€
f)	bordure ACT	m	893	850	32,60€	1 397,50€
g)	caniveau CC1	m		180	34,00€	-6 120,00€
25	Fondation des trottoirs et stationnement GNT sur 0,50 m	m <sup>2</sup>	3 682	3 050	11,60€	7 266,00€
26	Revêtement trottoir en enrobés 0/6 sur 0,04m	m <sup>2</sup>	3 682	3 320	14,80€	5249,60€
27	Structure de plateau en gravé Biliomesur 0,10m	m <sup>2</sup>	168	120	30,00€	1 680,00€
28	Revêtement de chaussée et stationnement en enrobés 0/10 sur 0,08m y compris couche d'accrochage	m <sup>2</sup>	4 498	3 850	12,00€	6 550,00€
29	Reprise de chaussée en enduit monocouche	m <sup>2</sup>	250	4 600	0,00€	-3 025,00€
210	Reprise à niveau d'ouvrages					
a)	Regard de visite assainissement	U	28	20	185,00€	1 320,00€
b)	Avalo	U	2	25	145,00€	-3 335,00€
c)	Bouchon à clé	U	41	26	45,00€	810,00€
d)	Chambre de trage	U	12	12	110,00€	
e)	regard divers	U	38	20	76,00€	1 350,00€
211	Signalisation verticale					
a)	Panneau A13b (passage piétons)	U		3	250,00€	-750,00€
b)	Panneau C20a (passage piétons)	U		10	275,00€	-4 950,00€
c)	Panneau C113 (voie cyclable)	U		2	270,00€	-550,00€
d)	Panneau C12 (sens unique)	U	4	5	275,00€	-275,00€
e)	Panneau B1 (sans interdit)	U	6	6	265,00€	265,00€
f)	Panneau B8d + 1/6h (poteau P2/R)	U	4	2	285,00€	580,00€
g)	Panneau C27 (pas d'âge)	U		1	275,00€	-275,00€
212	Signalisation horizontale					
a)	Ligne discontinue type T2 largeur 2U (stationnement)	m	240	130	1,00€	310,00€
b)	Passage piéton (largeur 0,50 m)	U	74	13	28,00€	1 708,00€
c)	Logo cycliste	U	5	5	65,00€	
d)	Marquage bande cyclable	m	240	240	4,50€	
e)	Marquage arrêt de bus	U	2	3	78,00€	-75,00€
f)	Marquage ralentisseur plateaux	U	6	6	125,00€	
g)	Logo handicapé	U	9	6	79,00€	237,00€
h)	Marquage bâches stationnement	U	2	2	160,00€	
i)	Ligne continue type T2 largeur 2U (stationnement)	m	440	735	0,95€	-280,22€
j)	Logo BUS	U	2	2	100,00€	
214	Barrière					
215	Bandes pavé pododacité en béton blanc	m <sup>2</sup>	67	67	270,00€	
218	Plan de recoulement	m <sup>2</sup>	70	70	16,00€	128,00€
<b>TOTAL 2 - VOIRIE</b>						<b>12 678,45€</b>
<b>3</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>					
31	Canalisation PVC CR0 y compris terrassements, enrobage et remblai	m <sup>2</sup>	66	110	85,00€	-4 850,00€
32	Raccord de pluviale P.V.C. Ø 200 mm	U	4	21	165,00€	-2 635,00€
33	Bouchon dégouliné phonéni	U	28	21	487,00€	3 409,00€
34	Démolition et réfection de trottoir	m <sup>2</sup>		110	6,00€	-550,00€
	Raccordement sur réseau existant	U	28	21	118,00€	326,00€
<b>TOTAL 3 - ASSAINISSEMENT</b>						<b>-3 640,00€</b>
<b>TS</b>	<b>TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</b>					
PS1	Panneau zone 30/fin zone 30	U	7		295,00€	2 065,00€
PS2	Panneau J5	U	6		275,00€	1 375,00€
PS3	Caniveau grille fonte	m	38		85,00€	3 107,00€
	Fourniture de tampon fonte					
PS4	Télecom L6T	U	1		695,00€	695,00€
PS5	Regard D100 à rebise	U	8		315,00€	2 520,00€
PS6	Tampon 700x700 hydraulique	U	2		205,00€	410,00€
PS7	Tampon 600x600 hydraulique	U	1		165,00€	165,00€
PS8	Tampon 400x400 hydraulique	U	4		80,00€	320,00€
PS9	Plaque de recouvrement profil A/T	U	2		276,00€	552,00€
PS10	Grille 750x300 A/T	U	2		185,00€	370,00€
PS11	Marquage pavés collés	m <sup>2</sup>	15		100,00€	1 500,00€
<b>TOTAL 4 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</b>						<b>19 107,60€</b>
RECAPITULATIF						
<b>0</b>	<b>TRAVAUX DE PREPARATION</b>					<b>-2 600,00€</b>
<b>1</b>	<b>TERRASSEMENTS GENERAUX</b>					<b>3 227,50€</b>
<b>2</b>	<b>VOIRIE</b>					<b>12 678,45€</b>
<b>3</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>					<b>-3 640,00€</b>
<b>TS</b>	<b>TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES</b>					<b>19 107,60€</b>
<b>TOTAL H.T.</b>						<b>23 674,65€</b>
T.V.A. 20 %						<b>4 734,81€</b>
<b>MONTANT T.T.C.</b>						<b>28 409,46€</b>





Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Lunéville  
Canton de Bayon

## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 63

Nombre de Conseillers

En exercices ..... 27

Présents ..... 18

Votants ..... 25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

### **Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ - M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT - M. Michel GUTH à M. Alain COLLET - Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET - M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA - Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE - M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA -

### **OBJET : Demande de subvention du club de Pétanque Loisirs Blainville**

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BINDA qui expose la demande du club de Pétanque Loisirs Blainville qui sollicite la Commune pour une subvention au titre des concours que le club met en place cette année durant la période estivale.

Une proposition est faite à hauteur de 200 euros.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** le versement d'une subvention de 200 euros au Club de Pétanque Loisirs Blainville .

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014 JURE



Le Maire, Ghislain DEMONET



## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 64

Nombre de Conseillers

En exercices .....27

Présents .....18

Votants .....25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### **OBJET : Classement de voiries communales au domaine public**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LAHEURTE pour la présentation de ce point.  
De nombreuses parcelles de voirie, pourtant affectées à l'usage public, appartiennent encore au domaine privé de la commune. Monsieur LAHEURTE propose de régulariser la situation administrative de ces parcelles pour les classer dans le domaine public routier.

Voici la liste des parcelles concernées :

1. AK261, AK268, AK271 (Zone du Douaire Saint-Aignan)
2. AL195, AL196, AL197, AL199, AL200 (Clos Gelé)
3. AL143, AL202 (Meys Hallats)
4. AH194, AH570, AH623, AH632, AH634, AH637 (Embanie, Enclos)
5. AH79, AH78 (Square A. de LENONCOURT)

6. AH22 (Parking FPA)
7. AH474, AH475 (Square Auguste Martin)
8. AE417, AE103 (les Corvées)
9. AE370, AE366, AE368 (Champs de Ville, Croix de Bois)
10. AE237, AE340 (Rue de la Tuilerie)
11. AE320, AO18 (Rue du Pré de l'Écat)
12. AO35 (Croix Pierson)
13. AO275, AO245 (Impasse Moulnot)
14. AE231 (Rue des Blanches Terres)

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Classe** les parcelles indiquées ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.

Le Maire,  
**Ghislain DEMONET**





## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 65

Nombre de Conseillers

En exercices .....27

Présents .....18

Votants .....25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### OBJET : Modifications réglementaires liées aux autorisations d'urbanisme

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LAHEURTE pour la présentation et les propositions de la Commission Urbanisme.

Monsieur LAHEURTE présente deux modifications réglementaires concernant :

- Les ravalements de façades
- Les permis de démolitions

Monsieur LAHEURTE précise que ces modifications ont pour objet de soumettre à déclaration ce type de travaux, afin d'informer les blainvillois de la réglementation du PLU avant la réalisation de ces travaux.

Après explications et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de soumettre à déclarations préalable les permis de démolir et les ravalements de façades.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.

Le Maire,  
**Ghislain DEMONET**





## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 66

Nombre de Conseillers

En exercices ..... 27

Présents ..... 18

Votants ..... 25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs :– Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTEL à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### **OBJET : Validation du règlement des adjudications de chasse en forêt communale**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose que le règlement des adjudications de chasse en forêt communale, proposé en annexe puisse être approuvé par le Conseil Municipal.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le règlement des adjudications de chasse en forêt communale tel que proposé en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.

Le Maire,  
**Ghislain DEMONET**



## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 68

Nombre de Conseillers

En exercices .....27

Présents.....18

Votants .....25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,**

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs :– Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### OBJET : Taux de promotion d'avancement de grades 2014

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le Comité Technique Paritaire s'est réuni le vendredi 18 juillet 2014 et a émis un avis favorable sur ce point

Il donne ensuite la parole à Monsieur EVA pour la présentation des taux de promotions d'avancement de plusieurs grades pour 2014.

<b>lière technique</b>	
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	50%
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%

Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
<b>Filière administrative</b>	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
<b>Filière culturelle</b>	
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

Monsieur le Maire indique ce taux de promotion est lié à l'organisation interne au service.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (2 abstentions),

- **Approuve** le tableau d'avancement de grade 2014 tel que défini ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.

Le Maire,  
**Ghislain DEMONET**






Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Lunéville  
Canton de Bayon

---

## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 67

Nombre de Conseillers  
En exercices ..... 27  
Présents ..... 18  
Votants ..... 25

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.  
Messieurs : – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaient donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### OBJET : Désignation des membres de la commission d'adjudication pour le bail de chasse au canton du Vacquenat

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur EVA qui rappelle que l'adjudication a lieu publiquement devant un bureau composé :

- du Maire,
- de deux membres désignés par le Conseil municipal,
- du comptable chargé du recouvrement des loyers ou de son représentant.

Il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'adjudication. Monsieur le Maire assurera la présidence et propose la candidature de Monsieur EVA et Monsieur COLLET.

Madame FARRUDJA propose que Madame CLAUSSE puisse faire partie de cette commission.  
Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur EVA et de Madame CLAUSSE.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la candidature de Monsieur EVA et Madame CLAUSSE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.  
Le Maire, **Ghislain DEMONET**



Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Lunéville  
Canton de Bayon

## EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2014

N° 2014- 69

Nombre de Conseillers

En exercices ..... **27**

Présents ..... **18**

Votants ..... **25**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16 juillet 2014  
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29 juillet 2014

**L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-deux juillet à vingt heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

**Etaient présents :**

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Mélissa COLIN – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs :– Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

**Etaient excusés :** Mme Nadia DORÉ – M. Gilles HENRY

**Avaiant donné procuration :** M. Olivier MARTET à Mme Nadine GALLOIS – Mme Sandra DEMOUGIN à M. Paul BINDA – Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Michel GUTH à M. Alain COLLET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Ghislain DEMONET – M. Abdulhak EL OMARI à M. Thierry EVA – Mme. Marie-Louise HUSSON à Mme Martine CLAUSSE – M. Jacques BOURGUIGNON à Mme Anne Marie FARRUDJA –

---

### OBJET : Ouvertures et fermetures de postes

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne M comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur EVA pour la présentation des modifications du tableau des effectifs proposées à partir du 1<sup>er</sup> août 2014.

Fermeture d'un poste d'Agent de maîtrise 35/35<sup>ème</sup>  
pour une ouverture d'un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Fermeture d'un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>  
pour une ouverture d'un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Fermeture d'un poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>  
pour une ouverture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Fermeture d'un poste d'Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>  
pour une ouverture d'un poste d'Assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Fermeture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

pour une ouverture d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Fermeture d'un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 26/35<sup>ème</sup>

Fermeture d'un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Madame FARRUDJA indique qu'il n'était pas nécessaire de fermer et d'ouvrir un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> celui-ci existant déjà.

Monsieur le Maire précise que cette présentation est effectuée dans un souci de clarté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** les modifications proposées ci-dessous

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 31/07/2014.

Le Maire,  
**Ghislain DEMONET**

